

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 MARS 2009

L'an deux mil neuf, Le lundi trente mars à vingt heures trente
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de
Monsieur Jean-François COLLARDOT, Maire

Etaient présents : Mesdames KEMPF Marie-Jeanne, CADOZ Corinne, POME Béatrice,
Messieurs MARANT Christian, DANJEAN Eric, DETAIN Gérald, MUGNIER Julien, VINEL
Hubert

Absent excusé : Monsieur MERITET Jean-Paul

Absent :

Nombre de membres en exercice : 10

Votants : 9

Pour : 9

ARTICLE 1 : Taux d'imposition 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'exercice 2009

Les taux seront donc les suivants

- Taxe d'habitation : 9.66 %
- Taxe foncière sur le bâti : 20.51%
- Taxe foncière sur le non bâti : 25.16 %

Le produit attendu est de :

- 176 312.00 € pour l'exercice 2009

ARTICLE 2 : Compte de gestion 2008

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008.
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

ARTICLE 3 : Modification attribution de compensation de taxe professionnelle

L'élaboration des budgets de la communauté de communes du pays de Nuits SAINT GEORGES a fait apparaître un besoin de financement de la section de fonctionnement de 140 000.00 € pour 2009 et ce malgré l'augmentation des dotations de l'Etat, le recadrage des tarifs des services communautaires, la recette de fiscalité supplémentaire de la taxe professionnelle et les économies réalisées.

Il est proposé pour cette année de ne pas solliciter fiscalement les habitants pour rétablir l'équilibre budgétaire mais de réévaluer les montants des attributions de compensation de la taxe professionnelle présentées dans le tableau ci-dessous :

Communes	Attributions de compensations TP votées	Modifications	Nouvelles attributions compensation
Agencourt	-40 €	1 847 €	-1 887 €
Arcenant	-6 296 €	3 031 €	-9 327 €
Argilly	17 140 €	3 097 €	14 043 €
Boncourt le Bois	16 117 €	1 957 €	14 160 €
Chaux	7 336 €	1 883 €	5 453 €
Comblanchien	39 595 €	5 621 €	33 974 €
Corgoloin	74 662 €	5 187 €	69 475 €
Flagey-Echezeaux	-10 829 €	3 024 €	-13 853 €
Fussey	-2 418 €	883 €	-3 301 €
Gerland	1 763 €	2 185 €	-422.€
Gilly les Citeaux	58 256 €	5 621 €	52 635 €
Magny les Villers	8 846 €	1 604 €	7 242 €
Marey les Fussey	4 692 €	449 €	4 243 €
Meuilley	4 277 €	2 693 €	1 584 €
Nuits St Georges	1 354 602 €	78 273 €	1 276 329 €

Premeaux Prissey	3 933 €	2 744 €	1 189 €
Quincey	252 €	1 935 €	-1 683 €
St Bernard	-750 €	2 479 €	-3 229 €
St Nicolas les Citeaux	10 557 €	2 546 €	8 011 €
Villars Fontaine	-1 152 €	883 €	-2 035 €
Villebichot	-9 996 €	1 368 €	-11 364 €
Villers la Faye	-1 411 €	3 509 €	-4 920 €
Villy le Moutier	12 008 €	1 626 €	10 382 €
Vosne Romanée	-4 503 €	3 326 €	-7 829 €
Vougeot	-3 184	2 229 €	-5 413 €
TOTAL	1 573 457 €	140 000 €	1 433 457 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le montant des attributions de compensation de la taxe professionnelle pour l'année 2009

ARTICLE 4 : Ligne de trésorerie

Monsieur le Maire propose l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 100 000.00 € pour faire face immédiatement aux besoins de trésorerie dans l'attente du versement des subventions (DGE et « Cœur de Village »)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ouvrir une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne, d'un montant de 100 000.00 €

Cette ligne de trésorerie sera souscrite aux conditions suivantes :

- * Durée 1 an
- * Taux de T4M + marge de 1.30 %
- * Calcul des intérêts mensuel sur la base de l'encours constaté et de l'index correspondant (base exact/360)
- * Paiement des intérêts annuel
- * Frais de dossier 150 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat

ARTICLE 5 : Convention avec l'Office du Tourisme

L'Office du Tourisme et la communauté de communes du Pays de NUIITS SAINT GEORGES développe actuellement le réseau d'itinéraires de promenades et de randonnées.

Pour garantir la pérennité et l'entretien de ces circuits des conventions fixant les conditions d'ouverture au passage du public devront être conclues entre les propriétaires, l'Office du Tourisme et la communauté de communes.

La commune de FLAGEY-ECHEZEAUX est concernée pour les chemins ruraux n°43, dit de Cholcherin, et n°37, dit de la Pièce des prés.

Après avoir pris connaissance du projet de convention et avant de se prononcer, le Conseil Municipal souhaiterait avoir de plus amples renseignements notamment sur les activités et les accès autorisés sur le périmètre des chemins de randonnée.

ARTICLE 6: Achat d'un désherbeur thermique

Suite au travail engagé en 2008 sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat du Bassin Versant de la Vouge et pour lequel la FREDON a réalisé un diagnostic des méthodes de désherbage chimique de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'investir dans du matériel alternatif au désherbage chimique en procédant à l'acquisition d'un désherbeur thermique
- **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Régional et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse pour l'acquisition de ce matériel

ARTICLE 7 : Questions diverses

a) Subventions 2009

Le CFA de la Noue a sollicité une subvention pour un élève de FLAGEY-ECHEZEAUX scolarisé dans cet établissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 100.00 € pour l'exercice 2009 au CFA de la Noue

b) Démission d'un conseiller municipal

Monsieur Yann MILLOT a présenté sa démission du Conseil Municipal, il a déménagé le 24 février dernier pour s'installer à Saint Apollinaire.

c) Fête de la Musique

Les communes de Corgoloin et Villars Fontaine ont été choisies pour accueillir le concert financé par la communauté de communes lors de la fête de la Musique.

d) Avenir de la Poste de Vougeot

Monsieur le Maire et le 1^{er} Adjoint ont rencontré Mme GUELAUD, Directrice Territoriale de la Poste. Elle souhaitait connaître l'avis des Collectivités sur la création d'une agence postale à Vougeot. Monsieur le Maire a répété que le coût de ce service lui semblait trop élevé.

e) RPI

Monsieur MUGNIER fait le compte rendu du dernier conseil d'école.

Le RPI compte 194 élèves scolarisés : 74 en maternelle 120 en élémentaire.

Il n'y aura pas classe le vendredi 22 mai 2009 (pont de l'Ascension), cette journée sera récupérée le vendredi 3 juillet 2009.